

CONDITIONNEUR - REPARTITEUR

TITILE / IVIETIEN	
Agent de conditionnement répartition	
CADRE D'EMPLOIS	
Adjoints techniques territoriaux - Filière tec	chnique – Catégorie C
SERVICE D'AFFECTATION	
Unité Centrale de Production du Centre Mu Direction de l'éducation - Pôle services à la	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
MISSIONS	

Assurer le conditionnement et le refroidissement des préparations chaudes.

règles d'hygiène et de sécurité de la restauration collective

POSITION HIERARCHIQUE

TITRE / METIER

Placé sous l'autorité du chef de service, de l'adjoint(e) chef de service-diététicien(ne), du responsable unité production et du responsable de l'atelier conditionnement/répartition (N+1)

Répartir les préparations et les matières premières pour les différents clients dans le respect des

RELATIONS FONCTIONNELLES

- Avec le chef de service du CMR, l'adjoint(e) au service/diététicien(ne), le responsable d'unité production et le responsable de l'atelier conditionnement/répartition
- le responsable de l'unité approvisionnement/stockage/livraison/ entretien et l'assistante administrative et de production
- Avec les responsables des autres ateliers
- Avec l'ensemble du personnel du CMR
- Avec les agents du portage à domicile
- Avec les services techniques de la ville-agglo et les entreprises extérieures pour la maintenance des matériels

PRINCIPALES RESPONSABILITES

- Conditionnement et refroidissement des préparations chaudes
- Fabrication des plats témoins et de dégustation des préparations chaudes
- Répartition des préparations et des matières premières pour les différents clients
- Entretien et hygiène des locaux et matériels

ACTIVITES SPECIFIQUES

- Polyvalence dans les différents ateliers et plus particulièrement sur l'unité production
- Tranchage en salle spécialisée

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

Savoirs faire:

- Peser et conditionner les préparations chaudes en barquettes et en bacs gastronormes, dans le respect des spécifications de production
- Veiller à l'étiquetage et au refroidissement des préparations en rapport avec la législation en vigueur
- Assurer les autocontrôles spécifiés dans les procédures relatives à ce secteur
- Veiller à la fabrication des plats témoins
- Répartir les préparations et les matières premières selon les bons de livraison
- Gérer les stocks de produits finis
- Gérer les réajustements de repas
- Gérer les plats-témoins
- Appliquer les procédures d'entretien précisées dans le plan de nettoyage et désinfection
- Réaliser les autocontrôles demandés dans le cadre du plan de nettoyage et de désinfection
- Vérifier le bon fonctionnement du matériel
- Identifier les dysfonctionnements et les signaler à un responsable

Savoirs:

- Techniques de pesage
- Règles d'hygiène et de sécurité
- Procédures et plan de contrôle mis en place
- Règles d'utilisation et de sécurité sur chaque matériel
- Réglementation en vigueur
- Gestes et postures
- Techniques de répartition
- Gestion de stocks
- Principes et produits de nettoyage et de désinfection
- Sécurité liée aux techniques d'entretien

CONTRAINTES ET DIFFICULTES

- Les conditions d'exercice sont liées au mode d'organisation de la production
- Respect impératif des délais de fabrication
- Station débout prolongée, manutention de charges et expositions fréquentes au froid positif, au chaud et au bruit
- Respect des règles d'hygiène et port de vêtements appropriés
- Exposition journalière aux produits d'entretien
- Période de congés annuels limitée
- Heure d'embauche matinale
- Ajustements de production et réactivité quotidienne
- Port d'équipement de protection individuelle
- Respect de la matrice des suppléances

AUTONOMIE / RESPONSABILITES

- Activités définies, suivies et évaluées par le responsable de l'atelier conditionnement/répartition
- Risque pénal en cas de fautes professionnelles dans les cas de toxi-infections alimentaires collectives générant l'intervention des services de l'ARS et de la DDPP.
- Responsabilité dans l'utilisation du matériel, le respect des règles de sécurité et d'hygiène

LIEU ET HORAIRES

CMR, 56 Bd Gaston Defferre- 85000 La Roche-sur-Yon

35 heures / Semaine (horaires fixes)

AVANTAGES LIES AU POSTE

- IFSE GROUPE 2
- CNAS COSeL
- Participation employeur mutuelle labellisée
- Prise en charge maintien de salaire
- Titre repas